

**L'indépendant de l'Yonne**

Article du 13/03/2009

## **Le dossier Auchan a fait l'unanimité devant la commission d'aménagement commercial !**

*14 voix pour, aucune abstention. Hier le projet Auchan a fait l'unanimité devant la commission départementale d'aménagement commercial (ex-CDEC). Même le représentant des consommateurs a voté en faveur du dossier.*

Le dossier Auchan revient en force dans l'actualité. Hier la commission départementale d'aménagement commercial (ex-CDEC) a validé, à l'unanimité, la nouvelle mouture présentée par la société Schiever d'Avallon. Le projet, qui avait été recalé il y a quelques mois par le Tribunal Administratif sur le fondement d'un vice de forme, a donc une nouvelle fois franchi la rampe départementale. Avec la mise en place des nouvelles dispositions contenues dans la nouvelle loi sur l'aménagement commercial on pouvait penser que le dossier serait âprement discuté. Dans la composition de l'ex-CDEC, il y avait six votants. Avec la CDAC, c'est une composition élargie à quatorze acteurs économiques ou politiques, avec notamment la présence de représentants des départements limitrophes. Hier le dossier a donc fait l'objet d'une belle unanimité, y compris celle du représentant des consommateurs. Pour autant, la reprise des travaux au sud de la ville, devra attendre encore quelques mois puisque le nouveau permis de construire ne pourra être délivré qu'en fonction de la validation du nouveau plan local d'urbanisme.

Le commissaire enquêteur devrait rendre son avis courant avril. Rappelons que l'ancien PLU avait lui aussi fait l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif pour vice de forme : la municipalité Fort, qui avait instruit le dossier, avait oublié de joindre le règlement du PPRI (Périmètre de protection contre les risques d'inondation).

### **Des recours sont encore possibles ?**

Pour autant le dossier Auchan sera-t-il définitivement exonéré de recours ? C'est la grande question que Vincent Picq, le patron de Schiever, est en droit de se poser, tout comme le maire de Sens, Daniel Paris, responsable de la nouvelle mise en « musique » du PLU.

Hier à Auxerre le préfet de l'Yonne a souligné la qualité du dossier. Le fait important, c'est le ralliement du représentant des consommateurs, ce qui n'avait pas été le cas jusqu'à présent.

Le nouveau dossier présenté a aussi largement répondu aux questions environnementales. Les prochains jours devraient nous renseigner sur le regain éventuel de nouvelles velléités : quelle sera l'attitude du syndicat commercial de Sens ? de Didier Poireaux, le patron d'Intermarché ?

Voire de Michel Chaufournais, le patron de Leclerc à Saint-Denis-les-Sens. Même si officiellement celui-ci n'a jamais apparu dans la procédure des recours, il n'a jamais caché son agacement devant l'arrivée d'un concurrent sérieux sur le secteur.

D'autant plus que la donne a sensiblement évolué aujourd'hui et, pas seulement en raison de la crise économique.

A Varennes-sur-Seine, le nouvel Hyper Leclerc est à quelques mois d'une ouverture qui ne sera pas sans conséquences en terme de prise de parts de marché sur le nord du département.

Quant à la position de carrefour à Sens, elle semble figée pour l'instant.

Aucune indication ne filtre concernant l'éventuelle modernisation des deux sites locaux. Désormais, si le dossier Auchan va jusqu'à son terme, c'est toute la zone sud qui est appelée à sortir enfin de terre avec plusieurs centaines d'emplois à la clé, mais également avec un cinéma, deux hôtels voire même la salle de spectacles ?

ALAIN CHABOTEAU